
Papier et carton — Essais des mandrins —

Partie 2:

Conditionnement des échantillons pour essai

iTeh STANDARD PREVIEW

Paper and board — Testing of cores —

(standards.iteh.ai)
Part 2: Conditioning of test samples

[ISO 11093-2:1994](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/24c71078-b490-499f-9631-bb085dcd216/iso-11093-2-1994)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/24c71078-b490-499f-9631-
bb085dcd216/iso-11093-2-1994](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/24c71078-b490-499f-9631-bb085dcd216/iso-11093-2-1994)



Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 11093-2 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 6, *Papiers, cartons et pâtes*, sous-comité SC 3, *Dimensions et masse des produits en papiers, cartons et pâtes*.

L'ISO 11093 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Papier et carton — Essais des mandrins*: [ISO 11093-2:1994](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/24c71078-b490-499f-9631-bb085dcdb216/iso-11093-2-1994)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/24c71078-b490-499f-9631-bb085dcdb216/iso-11093-2-1994>

- *Partie 1: Échantillonnage*
- *Partie 2: Conditionnement des échantillons pour essai*
- *Partie 3: Détermination de la teneur en eau par séchage à l'étuve*
- *Partie 4: Mesurage des dimensions*
- *Partie 5: Détermination des caractéristiques de rotation*
- *Partie 8: Essai pour machine de la scission dynamique*
- *Partie 9: Détermination de la résistance à l'écrasement à plat*

© ISO 1994

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Papier et carton — Essais des mandrins —

Partie 2:

Conditionnement des échantillons pour essai

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 11093, basée sur l'ISO 187, prescrit les conditions atmosphériques pour le conditionnement et les essais des mandrins.

2 Référence normative

La norme suivante contient des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 11093. Au moment de la publication, l'édition indiquée était en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO 11093 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer l'édition la plus récente de la norme indiquée ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 187:1990, *Papier, carton et pâtes — Atmosphère normale de conditionnement et d'essai et méthode de surveillance de l'atmosphère et de conditionnement des échantillons.*

3 Définition

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 11093, la définition suivante s'applique.

3.1 conditionnement: Obtention d'un équilibre d'humidité entre l'éprouvette et l'atmosphère de conditionnement maintenue à une température et à une humidité relative déterminée.

NOTE 1 L'équilibre d'humidité est nécessaire pour obtenir un état physique stable des mandrins. Dans certains cas, le conditionnement est à poursuivre jusqu'à l'obtention d'un

état physique particulier. Néanmoins, de tels cas n'entrent pas dans le cadre de la présente méthode.

4 Atmosphère de conditionnement

Voir tableau 1.

Tableau 1 — Atmosphère de conditionnement

Désignation	Température °C	Humidité relative %	Remarque
23/50	23 ± 1	50 ± 2	Atmosphère recommandée
27/65	27 ± 1	65 ± 2	Pour pays tropicaux

Sauf accord particulier entre les parties intéressées sur les conditions de livraison ou normes d'essais, l'atmosphère de conditionnement 23/50 doit être utilisée.

NOTE 2 Les spécifications de température et d'humidité relative ainsi que leurs tolérances admissibles sont conformes à celles citées dans l'ISO 554:1976, *Atmosphères normales de conditionnement et/ou d'essai — Spécifications.*

5 Appareillage

5.1 Enceinte climatique et instruments de mesure

L'enceinte climatique utilisée pour le conditionnement doit être munie d'un dispositif automatique à même de maintenir l'air dans des conditions normales de température et d'humidité relative et d'assurer une circulation de l'air afin de maintenir lesdites conditions de façon uniforme en tout point de l'enceinte climatique.

Les conditions climatiques de l'enceinte doivent être vérifiées conformément aux prescriptions de l'ISO 187:1990, annexe A.

6 Mode opératoire

6.1 Préconditionnement des éprouvettes

Afin d'accélérer l'obtention du point d'équilibre d'humidité entre les éprouvettes et l'atmosphère de conditionnement, les éprouvettes doivent être préconditionnées pendant 48 h, dans l'air à une humidité relative comprise entre 20 % et 35 % et une température de $40\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$.

6.2 Conditionnement

Les éprouvettes doivent être placées dans l'enceinte climatique (5.1) de manière que l'air ait un libre accès à toutes les surfaces, jusqu'à l'obtention de l'équilibre

d'humidité. L'équilibre d'humidité doit être considéré comme atteint lorsque les résultats de deux pesées consécutives, espacées d'au moins 48 h, ne diffèrent pas l'un de l'autre de plus de 0,1 % de la masse.

6 Rapport de conditionnement

Le rapport de conditionnement doit contenir les indications suivantes:

- a) référence à la présente partie de l'ISO 11093;
- b) type et désignation des pièces-échantillons ou des éprouvettes;
- c) lieu et date du conditionnement;
- d) nombre de pièces-échantillons ou d'éprouvettes;
- e) atmosphère de conditionnement utilisée et durée du cycle de conditionnement;
- f) tout écart par rapport à la méthode prescrite.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 11093-2:1994

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/24c71078-b490-499f-9631-bb085dcdb216/iso-11093-2-1994>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 11093-2:1994

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/24c71078-b490-499f-9631-bb085dcd216/iso-11093-2-1994>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 11093-2:1994

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/24c71078-b490-499f-9631-bb085dcd216/iso-11093-2-1994>

ICS 85.080.00

Descripteurs: papier, carton, mandrin, essai, spécimen d'essai, conditionnement.

Prix basé sur 2 pages
